

## COMMUNE D'ADE

Séance du 02 avril 2024

Membres en exercice :  
13

Date de la convocation : 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

**Présents** : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

**Représentés** : Sabine DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Contre : 0

**Excusés** : .

Abstentions : 0

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : Florence POIZAC.

### Objet : Vote des taxes 2024 (foncier bâti - non bâti et habitation) - DE\_014\_2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation (*malgré la possibilité, donnée cette année par l'article 151 de la loi de finances, d'augmenter de 5% la taxe d'habitation sur les résidences secondaires*) comme il suit :

TAXES	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,50 %	33,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49,30 %	49,30 %
Taxe d'Habitation (TH)	6,27 %	6,27 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 comme exposé ci-dessus.

Ce qui représentera un montant prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale de 188255,00€.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le président de séance,  
Jean-Marc BOYA

Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC

